



Syndicat CGT des personnels de la ville de Mérignac  
30 rue Maurice Utrillo 33700 Mérignac  
Tél : 05.56.18.88.80    Mobile : 06.49.61.61.74

Fax : 05.56.18.88.48 Courriel : [cgt@merignac.com](mailto:cgt@merignac.com) 



Réf : 2019/004

### **Lettre ouverte revendicative à Monsieur le Maire de Mérignac**

Copie :

- A l'ensemble des Agents de la Collectivité de Mérignac
- Aux Elu-e-s du Conseil Municipal de la Mairie de Mérignac
- Aux syndicats FO, CFDT, UNSA

Monsieur le Maire,

Comme vous devez le savoir, les fonctionnaires territoriaux et agents publics subissent de plein fouet les politiques régressives des gouvernements successifs.

Depuis 2010, nous n'avons eu qu'une augmentation ridicule de la valeur du point d'indice. Avec le gouvernement Macron cette politique s'accroît, dégradant un peu plus nos conditions de vie et la baisse drastique de notre pouvoir d'achat.

Le 21 décembre, Macron a confirmé que nous n'aurions pas de revalorisation, cette situation ne peut perdurer. Après le rétablissement du jour de carence, la non compensation intégrale de la CSG, l'augmentation des cotisations retraite, nous aurons également à subir l'augmentation des mutuelles.

**La coupe est pleine !  
La CGT prendra ses responsabilités.**

Au niveau local, vous pouvez prendre des mesures pour donner plus de pouvoir d'achat aux salariés.

Nous vous demandons :

- Une revalorisation significative de la participation employeur à la santé et à la prévoyance.
- La fin de l'application du jour de carence.
- La prise en charge intégral du maintien de salaire
- L'augmentation significative de la prime (régime indemnitaire fonctions des sujétions de l'expérience et de l'engagement professionnels RIFSEEP) à l'ensemble des agents y compris les contractuels.
- l'application de la nouvelle prime (volet 2 du RIFSEEP) soit versée à Tous les agents de notre collectivité (titulaire et non titulaire), en prenant en compte comme critère, leur grade.

Ces 5 points permettraient que les agents qui sont régulièrement au service des usagers voient enfin une reconnaissance de la part d'un employeur public.

Ces points peuvent être appliqués immédiatement.

Nous restons à votre disposition, pour discuter et obtenir ces mesures de votre part.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

Bénédicte Reigner Hernandez  
Secrétaire Générale